







## Reconnaissance d'état de catastrophe naturelle

Par arrêté ministériel publié le 3 mai 2023, la commune de Mons en Barœul a été reconnue **en état de catastrophe naturelle pour sécheresse durant la période du 1er avril au 30 juin 2022**.

En application du code des assurances, les demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été examinées pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Si vous êtes concernés, vous pouvez déclarer le sinistre **jusqu'au 3 juin 2023** auprès de votre compagnie d'assurance.

→ Pour voir l'arrêté, cliquez [ici](#) [1].

### Afficher la date de publication:

S'inscrire  Leave this field blank

### URL de la source (modifié le 09/05/2023 - 09:31):

<https://www.monsenbaroeul.fr/actualites-0/reconnaissance-detat-de-catastrophe-naturelle>

### Liens

#### Newsletter

M'inscrire et recevoir toute l'actualité de la Ville ! Votre email \*

[1] <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047516754>